

**Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez**  
101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0  
Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833  
Courriel : [info@munar.ca](mailto:info@munar.ca) - Web : [www.munsar.ca](http://www.munsar.ca)

---

**AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**LE 2 JUILLET 2024 À 17H30 à la salle Marcel-Gaudet**

**À TOUTES LES PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR LE  
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 423-4-2024 :**

- RÈGLEMENT NUMÉRO 423-4-2024 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 423-3-2023 VISANT À MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DU ZONAGE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 423-1990 AFIN DE PERMETTRE L’AFFICHAGE DE NOUVEAUX USAGES DANS LA ZONE U402

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L’AMÉNAGEMENT ET L’URBANISME,**

**QUE** lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 25 juin 2024, le Conseil municipal a adopté le projet de Règlement numéro 423-4-2024 aux fins de consultation, conformément aux dispositions de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q.,c.A-19.1)*.

**QUE** l’assemblée publique de consultation aura lieu le **2 juillet 2024**, à la **salle Marcel-Gaudet**, au 101, rue de la Plage à Saint-Alphonse-Rodriguez.

Au cours de cette assemblée, la mairesse expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s’exprimer à ce sujet.

**QUE** le projet de règlement intitulé « *Règlement numéro 423-4-2024 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 423-3-2023 visant à modifier la grille de spécifications du zonage du règlement numéro 423-1990 afin de permettre l’affichage de nouveaux usages dans la zone u402* » vise à :

- MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DU ZONAGE AFIN D’Y AUTORISER L’AFFICHAGE DE NOUVEAUX USAGES DANS LA ZONE U-402.

**QUE** ce projet de Règlement numéro 423-4-2024 touche la zone U402 du territoire de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez.

**QUE** ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d’ouverture.

**DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE VINGT-SIXIÈME JOUR DU MOIS DE  
JUN DEUX MILLE VINGT-QUATRE**



ANICK BEAUVAIS  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
(Règlement numéro 423-4-2024)

JE, SOUSSIGNÉE, ANICK BEAUVAIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CERTIFIE SOLENNELLEMENT QUE J'AI PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN L'AFFICHANT EN TROIS (3) EXEMPLAIRES AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL LE VINGT-SIXIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN 2024 ET PUBLIÉ SUR LE SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE VINGT-SIXIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



ANICK BEAUVAIS  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE  
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE